

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 31 CONCERNANT EURONEXT NV

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

EURONEXT NV

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 11 MAI 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTIONS 4 et 5 : Quitus**

Analyse

Les résolutions proposées ne font pas l'objet d'un vote bloqué ce qui va dans le bon sens (à la différence de sociétés qui insèrent l'approbation du quitus au sein même d'une résolution d'approbation des comptes).

Toutefois, de façon générale, soumettre le quitus au vote ne semble pas favorable à la défense des intérêts des actionnaires : les actionnaires ne disposent pas à ce stade de l'ensemble des éléments pour juger efficacement du bien-fondé de cette approbation qui n'est d'ailleurs imposée par aucune disposition. En outre, l'approbation du quitus aux membres du conseil de surveillance et du directoire, inefficace semble-t-il au regard de la jurisprudence, ne pourrait, en toute hypothèse, qu'affaiblir la position d'actionnaires souhaitant postérieurement tenter une action sur la base de leur responsabilité.

- **RESOLUTION 18 : Programme de rachat d'actions**

Analyse

La résolution autorise dans la limite de 10% du capital, le rachat par la société de ses propres actions. La loi néerlandaise permettant l'utilisation de ce type d'autorisation en période d'offre publique, cette autorisation peut constituer une mesure de défense contre les OPA.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3-1 paragraphe 1-1

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.

Il n'est pas souhaitable qu'une assemblée générale donne par avance l'autorisation d'utiliser, au cours d'une offre publique lancée postérieurement, des dispositifs tels que le rachat d'actions ou l'émission de bons de souscription d'actions institués par la loi du 31 mars 2006.

L'AFG considère en effet que la tenue d'une assemblée générale intervenant pendant la période d'offre publique doit permettre aux actionnaires de se prononcer au cas par cas en disposant des éléments d'appréciation voulus sur des résolutions autorisant, en période d'offre publique, le rachat d'actions ou l'octroi de bons de souscription d'actions tels qu'institués par la loi du 31 mars 2006.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'EURONEXT NV

Le conseil de surveillance d'EURONEXT NV comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 70% de membres libre d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Piero Novelli	Président	Libre d'intérêts	100%	M	56	IT	1	2025	0	1			
	Dick Sluimers		Libre d'intérêts	100%	M	68	NL	5	2024	0	3	M	P	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Diana Chan	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	F	66	US	Nouveau	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Alessandra Ferone	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	F	50	IT	Nouveau	2025	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier Sichel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N/A	M	54	FR	Nouveau	2025	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Rika Coppens		Libre d'intérêts	N/A	F	48	BE	Nouveau	2025	0	2			
	Manuel Ferreira da Silva		Libre d'intérêts	100%	M	64	PT	9	2022	0	1		M	M
	Padraic O'Connor		Libre d'intérêts	88,23%	M	71	IE	3	2022	0	1		M	M
	Nathalie Rachou		Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	2	2023	0	3		M	P
	Morten Thorsrud		Libre d'intérêts	100%	M	49	NO	2	2023	1	2	M		

2. Spécificités

La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET